



SÉANCE DU 20 MARS 2017

2017-03-083 - 1/4

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 14 mars 2017

L'an deux mille dix-sept le vingt mars à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Gabi HOPER , Conseillère déléguée, Jean-Luc BARBEYRON , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Christophe DARDENNE , Laurent DE LAUNAY , Véronique DI CORRADO , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel GALAND , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Loïc MAGNAN , Pierre-Jean MARTINET , Jacques MESPLEDE , Gérard MOULINIER , Patrick NIVET , Paquerette PEYRIDIEUX , Annie POUZARGUE , Christian ROBIN , Laurence ROUEDE , James SEYNAT , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER

Absents :

Kléber AUDINET, Nouredine BOUACHERA, Michel FOULHOUX, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Bernard NADEAU, Alain PAIGNE, Armand REIS-FILIPPE, Fabienne ROCHER, André TITE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Fabienne FONTENEAU pouvoir à Georges DELABROY, Jérôme COSNARD pouvoir à Philippe BUISSON, Jean-Luc LAMAISON pouvoir à Jean-Louis PARENTEAU, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Jack ALLAIS pouvoir à Catherine VIANDON, Jean Claude ABANADES pouvoir à Philippe FAURT, Joël BAYLE pouvoir à David REDON , Sophie CARRERE pouvoir à Anne-Marie ROUX, Chantal DUGOURD pouvoir à Mireille CONTE-JAUBERT, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Pierre MALVILLE pouvoir à Jacques LEGRAND, Alain MAROIS pouvoir à Chantal GANTCH, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Bernard PIOT pouvoir à Gérard HENRY, David RESENDÉ pouvoir à Michel VACHER, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurence ROUEDE, Corinne VENAYRE pouvoir à Sabine AGGOUN

Monsieur Georges DELABROY a été nommé secrétaire de séance

POLITIQUE DE LA VILLE, INSERTION ET CISPD

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) DE SERVICES AUX FAMILLES : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION 2017-2020 ENTRE LA CALI, LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA GIRONDE ET LA MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE DE LA GIRONDE

Sur proposition de Monsieur Thierry Marty, Vice-président en charge de la Politique de la Ville, de l'Insertion et du CISPD,

La Caisse d'Allocations Familiales (Caf) de la Gironde contribue à une offre globale de services aux familles au moyen du versement de prestations légales, couvrant 46 % de la population de La Cali en 2015, du financement de services et de structures, de l'accompagnement des familles ainsi que par son soutien aux politiques sociales, éducatives et familiales de La Cali.

En effet, la Caf apporte une expertise reconnue, une ingénierie et des outils pour conduire les missions suivantes :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale,
- Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants,
- Accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie,
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes et des familles.

La Cali et la Caf sont engagées depuis plusieurs années dans un partenariat actif autour de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse, la politique de la ville, le logement et l'action sociale. La Cali représente d'ailleurs aujourd'hui le deuxième territoire le plus important de la Gironde en terme de prestations de services d'action sociale versées par la Caf sur le territoire (allocataires, collectivités locales, associations).

La Cali développe par ailleurs ses politiques sociales, éducatives et familiales avec la Mutualité Sociale Agricole (Msa) de la Gironde, qui couvre 13 % de la population de La Cali en 2015 en matière de prestations familiales et de solidarité, et qui mène une politique favorisant le mieux-vivre sur les territoires ruraux.

Le Département de la Gironde qui a une compétence de droit commun en matière d'aide sociale et en matière de prévention sanitaire, coordonne aussi plusieurs schémas départementaux déclinés sur le territoire, et a adopté en juin 2016 le volet stratégique du Pacte Territorial du Libournais. Visant les « solidarités humaines et territoriales », le Département de la Gironde participe activement aux politiques mises en œuvre par La Cali.

Considérant l'intérêt de définir un cadre de coopération partenariale, transversale et durable, La Cali, la Caf et la Msa se sont engagés en mars 2016 dans une démarche de conventionnement global avec la participation du Département de la Gironde : c'est la Convention Territoriale Globale (CTG) de Services aux Familles. Elle vise à renforcer la cohérence, la coordination et la complémentarité des actions menées en direction des habitants.

Cette volonté commune présente un caractère novateur puisque La Cali sera la première agglomération à signer une telle convention en Gironde.

D'une durée de quatre ans (2017-2020), cette convention a pour objet :

- d'identifier les besoins prioritaires sur le territoire et les ressources mobilisables grâce à la coopération des partenaires locaux, associatifs ou publics,
- d'optimiser l'offre de service existante et/ou de développer une offre nouvelle afin de mieux répondre aux besoins des habitants, de favoriser leur implication dans la vie locale et d'améliorer la qualité de vie sur le territoire.

Cette convention participe à la construction du projet social de territoire en engageant une démarche globale et transversale en terme de diagnostic territorial, de pilotage des interventions publiques et d'évaluation : elle a vocation à aborder les besoins des habitants dans leur globalité, sans se substituer aux dispositifs contractuels existants.

Suite à une phase de diagnostic, la réflexion sur les enjeux pour le territoire a permis de fixer une stratégie structurée autour des six axes d'intervention suivants :

- s'appuyer sur la CTG pour structurer et conduire le projet social de territoire,
- favoriser le parcours d'insertion sociale et professionnelle de chacun en facilitant l'accès aux droits,
- concourir au développement d'une offre d'habitat et d'un cadre de vie de qualité,
- structurer une offre de services et de soutien à la parentalité au plus près des besoins des familles,
- accompagner la jeunesse en tant que ressource pour la vie locale,
- promouvoir l'accueil et la solidarité sur le territoire et favoriser l'initiative citoyenne.

La convention favorise la mutualisation des moyens de chacun des partenaires et permet aussi au territoire de bénéficier d'une enveloppe spécifique allouée par la Caf pour 2017 et 2018.

Cette dotation est fixée à 70 000 euros maximum par an et sera mobilisable pour accompagner des actions expérimentales et/ou novatrices et pour renforcer des actions existantes. Ces actions devront être co-financées par La Cali à minima à part égale avec la Caf.

Le pilotage de la CTG reposera sur une gouvernance de trois niveaux (comité de pilotage, comité technique et groupes de travail). Une évaluation sera conduite conjointement à mi-parcours et à l'issue du conventionnement. En outre, un bilan sera dressé chaque année.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Convention d'Objectifs et de Gestion 2013-2017 arrêtée entre l'Etat et la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF),

Vu l'avis du Bureau communautaire du 06 mars 2017,

Vu l'avis de la Commission Politique de la Ville, Insertion et CISPD du 7 mars 2017,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (68 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver les termes de la Convention Territoriale Globale ci-annexée,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la Convention Territoriale Globale entre La Cali, la Caisse d'allocations familiales de la Gironde et la Mutualité Sociale Agricole de la Gironde, ses avenants éventuels ainsi que tout autre document se rapportant à cette démarche pour la période 2017-2020,
- d'allouer une enveloppe financière en 2017 et 2018 destinée à financer, à part égale avec la Caf, les actions s'inscrivant dans les objectifs partagés déclinés dans la convention. Le montant de cette enveloppe est plafonné à 70 000 euros. La dotation attribuée par la Caf se portait à 50 % de cette somme.

Le comité de pilotage de la CTG déterminera chaque année le programme d'actions bénéficiant de cette dotation globale annuelle (La Cali / Caf). Celui-ci sera soumis à arbitrage lors de la préparation budgétaire et fera l'objet d'une délibération spécifique.

Imputations budgétaires :

- Perception de la dotation attribuée par la Caf : chapitre 74 - compte 7478 - service gestionnaire de l'action - fonction 520
- Versement de la subvention CTG : chapitre 65 – compte 6574 - service gestionnaire de l'action - fonction 520

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 28 mars 2017 et de la publication, le 28 mars 2017
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

